

DECRET N° 98-328

DU 25 Septembre 1998

portant nomination d'un conseiller du Président
de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination
du ministre, directeur du cabinet du Président de la République,
chef de l'Etat, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le
décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées
aux titulaires de certains postes administratifs ;

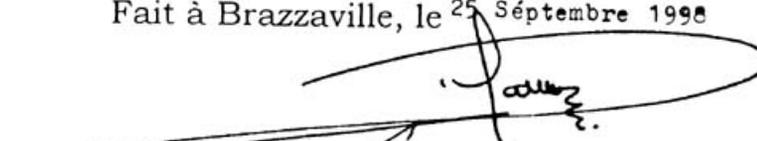
DECRETE :

Article premier.- Monsieur (BANZOUSI Bernard) est nommé
conseiller du Président de la République aux domaines agricoles.

Article 2.- Monsieur BANZOUSI Bernard percevra les indemnités
prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de
prise de fonctions de Monsieur (BANZOUSI Bernard,) sera
~~enregistré, communiqué partout où besoin sera et~~ inséré au Journal
Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 25 Septembre 1998


Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-